



IRC MED CHALLENGE

Mediterranean Commodores' Cup

1ère édition

Avis de course

du 7 au 13 septembre 2009

BARCELONE

Autorités organisatrices : UNCL et RCNB

Avec le soutien de la RANC et de la FNOB

Jauge officielle : I.R.C.

Inscriptions et informations :

UNCL

Tél. + 33 (0) 1 46 04 17 80 Fax. + 33 (0) 1 46 04 17 73

mail : uncl@uncl.com

www.uncl.com





1. INTRODUCTION

L'IRC MED CHALLENGE, Mediterranean Commodores' Cup, est une épreuve internationale de course au large réservée aux équipes de Clubs courant selon la jauge IRC (certificats IRC Endorsed). Sa périodicité est bisannuelle.

Elle aura lieu du lundi 7 au dimanche 13 septembre 2009 à Barcelone (Espagne).

Elle est organisée conjointement par l'UNCL et le RCNB, avec le concours de la RANC, de la RFEV (Real Federacion Española de Vela) et de la FCV (Federacion Catalana de Vela) et le soutien de la FNOB.

Le Comité d'Organisation réunit les entités suivantes :

UNCL Union Nationale pour la Course au Large,
face au 36 quai Alphonse Le Gallo,
92100 Boulogne (France)

RCNB Real Club Nautico de Barcelona,
Muelle de España - 08039 Barcelona (Espagne)

RANC Real Asociación Nacional de Cruceros,
Edificio "EL FAR" - Oficina 10, C/ Escar, 6-8,
08039 Barcelona (Espagne)

FNOB Fundacion per la Navigacio Oceanica de Barcelona,
consorci El FAR, c/Escar 6-8, planta 1
08039 Barcelona (Espagne)

UVAI Unione Vela Altura Italiana,
Via Lutezia 2 - 00198 Roma (Italie)

PROPIRC Association des Propriétaires de Bateaux Jaugés IRC,
face au 36 quai Alphonse Le Gallo,
92100 Boulogne (France)

2. CALENDRIER

Tous les horaires sont en heure locale TU + 2

Lundi 7 septembre 10h00 date limite d'arrivée des bateaux à Barcelone
 Inscriptions et contrôles
 Briefing pour les skippers et les navigateurs
 Soirée d'ouverture

Mardi 8 septembre Inscriptions et contrôles

Mercredi 9 septembre 2 courses de 10 à 12 milles
 (Coefficient 1 par course)
 Premier signal d'avertissement à partir de 11h30



Jeudi 10 septembre	2 courses de 10 à 12 milles (Coefficient 1 par course) Premier signal d'avertissement à partir de 11h30
Vendredi 11 septembre	1 course au large d'environ 24H/36H (Coefficient 2) Premier signal d'avertissement à parti de 12h00
Samedi 12 septembre	Arrivée de la course au large Diner 20h00 offert par la FNOB
Dimanche 13 septembre	1 course de 10 à 12 milles (Coefficient 1) Premier signal d'avertissement à parti de 12h00 16h00 : remise des prix et clôture de l'épreuve

Le Comité de Course se réserve le droit de modifier le programme suivant les prévisions météorologiques.

3. REGLES APPLICABLES

3.1 Publicité : Application des règles 20.3.1.2. et 20.4.1 du code 20 de l'ISAF. L'organisation pourra demander aux bateaux de coller des stickers de l'épreuve sur l'avant de la coque ainsi que d'arborer un pavillon de course sur le pataras à partir de l'inscription du bateau jusqu'à la fin de l'épreuve.

Un concurrent ne pourra pas réclamer contre cette demande. Seul le Comité de Course peut faire une action vis-à-vis de cette règle.

3.2 L'épreuve est régie par les textes en vigueur des documents ci-dessous :

3.2.1 Les Règles de Course de l'International Sailing Federation (ISAF) 2009/2012, dénommées ci-après RCV. L'annexe D « Course par Equipe » ne s'applique pas,

3.2.2 Le code de classification ISAF des coureurs,

3.2.3 La partie B du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM),

3.2.4 Les règles de jauge IRC 2009. Concernant la règle IRC 26.1.5 d. et e., l'IRC MED Challenge, Mediterranean Commodores' Cup est considéré comme une épreuve se courant sur plusieurs jours. Les voiles pourront être contrôlées pendant l'épreuve sur tirage au sort.

3.2.5 Les RSO catégorie 3 édition 2009 avec un radeau de survie pour le nombre de personnes embarquées à bord pour toutes les courses.

3.2.6 L'Avis de Course,

3.2.7 Les Instructions de Course disponibles au plus tard le 27 août 2009.



3.3 Les langues officielles sont le français et le castillan, en cas de litige le texte français fait foi. Les traductions de l'Avis de Course et des Instructions de Course ne sont qu'une aide.

3.4 Les avenants à l'Avis de Course seront affichés sur le site Internet de l'UNCL (www.uncl.com), rubrique IRC MED CHALLENGE et envoyés par mail aux clubs qui ont inscrit un Défi ainsi qu'aux représentants ou aux propriétaires des bateaux des Défis.

4. JURY INTERNATIONAL

Un Jury International sera constitué selon l'annexe N. Ses décisions seront sans appel selon la RCV 70.5.

Sa constitution sera indiquée dans les Instructions de Course.

5. DEFIS - CLASSES ADMISES

5.1 Défis

Les Défis devront être lancés par les Clubs sur le formulaire officiel joint en annexe 1.

Le Comité d'Organisation acceptera 4 Défis de Club par pays par ordre de réception des inscriptions. En plus, l'UNCL et le RCNB ont droit à un Défi chacun. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter des Défis tardifs.

La liste définitive des bateaux des Défis devra être envoyée au plus tard le 31 juillet 2009.

5.2 Classes admises

Un Défi est formé de 3 bateaux, chacun de chaque classe ci-dessous :

- Classe A : TCC de 1.110 à 1.225 avec un DLR < 200
- Classe B : TCC de 1.060 à 1.109 avec un DLR < 200
- Classe C : TCC de 1.020 à 1.059 avec un DLR < 230

Chaque bateau devra posséder un certificat IRC 2009 Endorsed, en cours de validité.



6. INSCRIPTIONS

6.1 Inscriptions

Dates d'inscription : du 15 avril au 31 juillet 2009 à 19H00.

L'inscription de chaque bateau doit se faire en remplissant le formulaire joint en annexe 2.

Les propriétaires ou leurs représentants doivent envoyer leur inscription à l'UNCL :

Centre Nautique Paris Boulogne – Face au 36 quai Alphonse Le Gallo – 92100 – Boulogne Billancourt.

Tel + 33 01 46 04 17 80 fax + 33 01 46 04 17 73

sviant@uncl.com et irc@uncl.com

6.2 Acceptation des Défis

Le Comité d'organisation aura 15 jours pour accepter le défi et pour le signifier au Club et aux bateaux.

Ceux-ci devront alors payer 50% du montant des droits d'inscription au RCNB par virement au compte suivant :

BANCO SabadellAtlantico – Agencia Pla de Palau – BARCELONA

N°de compte : 0081-0163-61-0001988006

Les montants des droits d'inscription sont les suivants :

- Classe A : 900 €
- Classe B : 600 €
- Classe C : 400 €

Le montant de l'inscription comprend le prix de la place à quai à Barcelone du 29 août au 19 septembre 2009.

Les 50% des droits d'inscription restant à payer devront parvenir sur le compte du RCNB au plus tard le 31 juillet 2009.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter une inscription tardive. Dans ce cas les droits d'inscription seront majorés de 30%.

7. Certificats IRC

Les certificats IRC Endorsed devront parvenir à l'UNCL au plus tard le 27 août 2009 à minuit. Après cette date, aucun changement ne sera possible sans l'autorisation expresse du Comité de Course après rapport du Centre de Calcul IRC de l'UNCL.

Les réclamations par un concurrent concernant les mesures de jauge d'un autre bateau ne seront plus recevables après l'heure limite des réclamations de la course n°2. Ceci amende RCV 60.1.



8. BATEAUX DE REMPLACEMENT

Des bateaux de remplacement pourront être acceptés jusqu'au 27 août 2009 à la discrétion du Comité d'Organisation. Après cette date, aucun remplacement ne pourra être accepté mais un Défi pourra demander au Jury International l'autorisation de participer à l'épreuve avec moins de 3 bateaux.

9. EQUIPAGE

9.1 Liste d'équipage

La liste d'équipage provisoire devra être transmise avec le formulaire d'inscription. La nationalité, le code ISAF et l'identification ISAF, le numéro de licence si nécessaire devront être précisés pour chaque personne.

La liste d'équipage définitive devra être donnée au plus tard le 1 septembre 2009 avec les détails ci-dessus.

Les listes d'équipage seront publiées sur le site Internet UNCL.com/IRC MED CHALLENGE le plus vite possible.

Chaque membre de l'équipage (dont le skipper) doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays. Un certificat médical ou un tampon médical sur la licence de voile (quand la MNA exige une licence) doit être présenté avec la liste d'équipage.

9.2 Nombre de personne à bord/Changement d'équipiers

Le nombre de personnes à bord doit être le même tout au long de l'épreuve, le nombre maximum étant celui indiqué sur le certificat IRC.

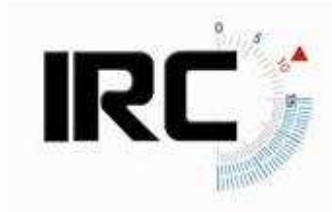
Un changement d'équipage pourra être accepté exceptionnellement par le Comité de Course en respectant les critères d'éligibilité. Le Comité de Course pourra demander une attestation écrite.

Les équipiers d'un même Défi peuvent passer d'un bateau à l'autre sans pénalité dans le respect des critères d'éligibilité et d'inscription. Une liste écrite des personnes présentes à bord chaque jour et pour chaque course doit être déposée au PC Course avant 10h00 le jour concerné.

9.3 Réclamation : 8 septembre à 14h00, date limite pour réclamer contre le classement ISAF d'un coureur de la part d'un autre coureur.

10. NATIONALITE

Au moins 50% de l'équipage (arrondi au supérieur) doit être composé de personnes de la nationalité du club du Défi ou dont la résidence principale depuis le 1 septembre 2008 est le pays du Défi. Une preuve de la nationalité, de la résidence ou de la naissance pourra être demandée.



11. CODE DE CLASSIFICATION ISAF DES COUREURS

Le code 22 de la classification ISAF des coureurs s'applique :

L'équipage de chaque bateau ne doit pas être formé de plus de :

- 2 équipiers de groupe 3, pour la Classe A
- 1 équipier de groupe 3, pour la Classe B
- 1 équipier de groupe 3, pour la Classe C

Tous les autres équipiers doivent appartenir au groupe 1 ou au groupe 2.

Un équipier qui n'a pas son code de classification ISAF sera classé automatiquement en groupe 3.

Les équipiers doivent s'inscrire sur le site de l'ISAF pour obtenir leur classification :

www.sailor.org/isafsailor

Les propriétaires doivent vérifier avec soin le classement de chaque équipier avant de courir.

Quand un bateau est reconnu en infraction avec l'AC 9 et/ou 10, il sera disqualifié pour toutes les courses courues en infraction. Le Comité de Course se réserve le droit de réclamer selon la RCV 69.

12. CONTROLES

Des contrôles de mesure et de matériel à bord pourront être faits les 7 et 8 septembre 2009 à Barcelone et pendant la durée de l'épreuve.

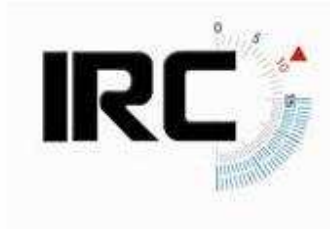
Des contrôles pourront aussi être faits par tirage au sort pendant l'épreuve. Les contrôles porteront sur les voiles, les RSO, les mesures du certificat. Toute infraction sera transmise au Jury International.

13. COMMUNICATIONS

13.1 Radio : Le canal VHF de course utilisé par le Comité de Course pour les communications avec les concurrents sera indiqué dans les Instructions de Course.

13.2 Téléphones portables : Ils peuvent être à bord pendant les courses sous réserve de ne pas enfreindre RCV 41.

13.3 Medias : Il n'y a aucune objection à diffuser de l'information aux medias pendant les courses sous réserve de ne pas enfreindre RCV 41.



14. CLASSEMENT PAR COURSE

Le classement est fait selon le système de temps compensé de la jauge IRC.

15. DECOMPTE DES POINTS

15.1 Des points sont attribués par classe suivant les RCV Annexe A, "Système de points à minima", avec les modifications suivantes :

- a) Le total de points de chaque bateau sera la somme des points obtenus à chaque course, (modification RCV A.2),
- b) Le total de points de chaque Défi sera la somme des points de chaque bateau du Défi,
- c) Les bateaux DSQ recevront les points du DNF plus une place (modification RCV A 4.2),
- d) Les points seront multipliés par le coefficient de chaque course (AC2),
- e) Quand une course n'a pas été courue, le score final comprend les points obtenus dans toutes les courses courues. Le nombre de courses courues sera le nombre de courses requis pour valider l'épreuve,
- f) Les Défis à égalité de points sur la totalité des points, seront départagés par les points obtenus dans la course au large. Si les ex-æquo persistent, ils seront départagés par les points obtenus par les Défis dans la dernière course courte, et ainsi de suite jusqu'à la première course.

15.2 Pénalités :

15.2.1 Pénalités pour infraction aux RSO : le jury International peut appliquer une pénalité plus ou moins importante, allant jusqu'à la disqualification

15.2.2 Pour des infractions aux RCV chapitre 2 ou au RIPAM, les RVC44 s'appliquent.

16. TROPHEE ET PRIX

16.1 Classement par Défi

Le principal Trophée est le **Trophée IRC MED CHALLENGE, Mediterranean Commodores' Cup** offert par l'UNCL. Il sera attribué au Défi vainqueur de l'épreuve et remis en jeu à chaque édition.

Le prix du meilleur Défi pour la course au large sera offert par FNOB, il sera attribué au Défi vainqueur de la Course au Large.



16.2 Classement individuel

Un classement individuel sera établi pour chaque classe et toutes classes (overall).

Seront ainsi attribués 4 prix :

Le prix du meilleur bateau IRC toutes classes, offert par le RCNB

Le prix du meilleur bateau IRC Classe A, offert par l'UVAI

Le prix du meilleur bateau IRC Classe B, offert par la RANC

Le prix du meilleur bateau IRC Classe C, offert par "PROPIRC"

17. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR, DE SES PARTENAIRES ET DES PARTICIPANTS

- La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve.
Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne peut être que contractuelle et explicite.

- **Rappel de la RCV fondamentale 4 : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.**

- Les propriétaires, armateurs ou chefs de bord sont chacun en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, aux membres d'équipage, aux voiliers ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires, que ce soit pour les éventuelles blessures, pertes, dommages ou autre. En outre, chaque participant s'engage à fournir une attestation de ces assurances et des éventuelles clauses d'exclusion et des indemnités à tout tiers avec lequel il serait amené à entrer en contact dans le cadre de la course ou des événements associés.

En particulier, le chef de bord est responsable vis à vis de l'Organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles d'un montant minimum de 1.5 millions d'Euros.

Il doit en faire foi par une attestation écrite déposée à l'Organisation au plus tard au moment de l'inscription du bateau.

A défaut le chef de bord ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course et les droits d'inscription du bateau resteront acquis à l'Organisateur.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.



- Comme condition essentielle de sa participation, le propriétaire et/ou le skipper devra joindre au formulaire d'inscription du bateau, le formulaire de renonciation à recours, dûment signé, à toute réclamation contre l'organisateur, les mandataires et agents ainsi que les assureurs, tel que rédigé en annexe n°3.

18. LOGISTIQUE A BARCELONE

Le RCNB met ses installations à la disposition des concurrents.

Real Club Nautico de Barcelona (RCNB) : Muelle de España - 08039 Barcelona (Espagne) *tel :* + 34 93 221 65 21 - *E mail :* info@rcnb.com

Une liste des chantiers avec téléphones et adresses et prix négociés sera transmise pas le RCNB.

Des facilités d'hébergement à Barcelone ont été négociées par la FNOB.

La liste des adresses des hôtels et appartements à louer sera communiqué par le RCNB

DATES CLE

Jusqu'au 31 juillet	Lancement des Défis par les clubs Versement du solde de l'inscription au RCNB
27 août	Date limite pour les Certificats IRC Endorsed Date limite pour changer de bateau Diffusion des Instructions de Course
29 août	Gratuité du port à Barcelone
1 ^{er} septembre	Liste d'équipage complète envoyée à l'UNCL
7 septembre	10h00 date limite d'arrivée des bateaux à Barcelone
8 septembre	14h00 date limite pour les réclamations des coureurs contre le classement ISAF des coureurs
9 septembre	L'heure limite des réclamations est l'heure limite pour les réclamations des coureurs contre les jauges des bateaux
19 septembre	Fin de la gratuité du port à Barcelone



**IRC MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup
ANNEXE 1**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN DEFI

Je, soussigné(e),

agissant en tant que Président du CLUB dont les coordonnées sont ci-dessous :

NOM DU CLUB

NATIONALITE :

Adresse postale du Club :
.....
.....

Téléphone : FAX :

E mail : Site Web :

Souhaite engager un Défi dans l'IRC MED CHALLENGE 2009 , Mediterranean Commodores' Cup, à Barcelone

Noms des bateaux :

Classe A :TCC :

Classe B :TCC :

Classe C :TCC :

Fait à le

SIGNATURE DU PRESIDENT

***A envoyer avant le 31 juillet 2009 à l'UNCL Face au 36 quai Alphonse Le Gallo
- 92100- BOULOGNE BILLANCOURT -FRANCE ou à sviant@uncl.com***



**IRC MED CHALLENGE 2009 Mediterranean Commodores' Cup
ANNEXE 2
FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UN BATEAU**

**Je, soussigné(e).....
agissant en tant que Propriétaire et/ou Skipper**

Engage le bateau dont les caractéristiques sont ci-dessous dans l'épreuve IRC
MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup :

NOM DU BATEAU.....

N° de VoileTCCCLASSE :.....

Type du bateau :

Longueur H.T.Largeur :Tirant d'eau

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE

.....

.....
ADRESSE POSTALE :

.....
.....

.....
Téléphone :téléphone
portable :.....

E mail :

Contact d'un personne responsable à terre :

NOM ET PRENOM :.....

Téléphone H24 :

Je joins les documents suivants :

- Annexe 3 à l'AC signé,
- Papiers d'identité du bateau,
- Le certificat IRC Endorsed du bateau,
- Le livret du radeau de survie,
- L'attestation d'assurance R.C,
- Des photos du bateau sous voiles,
- Des photos du propriétaire et/ou du skipper et de l'équipage.

Fait àLe

SIGNATURE

**A envoyer avant le 31 juillet 2009 à l'UNCL Face au 36 quai Alphonse Le Gallo – 92100-
BOULOGNE BILLANCOURT –FRANCE ou à sviant@uncl.com**



IRC MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup

ANNEXE 3

RENONCIATION A RECOURS

Je, soussigné(e).....,

Propriétaire et/ou Skipper
du voilier.....,

inscrit à l'épreuve IRC MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup
certifie que les renseignements donnés sur le bulletin d'inscription sont exacts et
sincères.

Je déclare avoir lu et compris les dispositions de l'Avis de Course et de tous les autres documents officiels y compris les risques et dangers associés à cet événement et que je dois maintenir en vigueur le plein effet d'une couverture d'assurance accident pour la durée de la Course.

Je déclare accepter et assumer l'entière responsabilité de tout dommage et accident pouvant survenir du fait de l'état du voilier ou du matériel se trouvant à bord de notre voilier, avoir bien noté le paragraphe 17 de l'AC concernant la responsabilité des participants et que mon équipage et moi avons la qualification, la compétence et les connaissances de navigation nécessaires pour cette épreuve.

Moi-même, le propriétaire du Bateau (si différent) et mes sponsors reconnaissons qu'il est raisonnable que tous ceux impliqués dans l'organisation de l'épreuve soient affranchis dans la mesure autorisée par la loi, de toute responsabilité concernant l'épreuve et soient indemnisés par moi-même, le propriétaire et les sponsors pour les réclamations présentées par l'un d'entre nous à l'encontre de quiconque impliqué dans l'organisation.

Si, pour toute raison et/ou circonstance, l'épreuve IRC MED CHALLENGE 2009 Mediterranean Commodores' Cup, ne devait pas avoir lieu l'organisation ne serait pas tenue responsable pour tout dommage ou perte subi.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le Skipper et/ou propriétaire

A joindre au formulaire d'inscription



IRC MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup

ANNEXE 4

Annexe AUDIOVISUELLE

Je, soussigné

Propriétaire et/ou skipper du bateau

.....

Inscrit à l'épreuve IRC MED CHALLENGE 2009, Mediterranean Commodores' Cup

Déclare concéder gratuitement aux organisateurs de l'épreuve IRC MED CHALLENGE, Mediterranean Commodores' Cup et aux sponsors de l'épreuve, le droit et la permission d'utiliser mon nom, ma voix, mon image et ceux de mon équipage, ainsi que les images du bateau dans quel que média que ce soit (télévision, journaux, média Internet), comprenant les images vidéo, dans les seuls buts de promouvoir et de diffuser l'information à propos de l'IRC MED CHALLENGE Mediterranean Commodores' Cup et de notre participation à l'épreuve.

Date

Signature du Propriétaire ou du Skipper

A joindre au bulletin d'inscription